

'If tit

ASSEMBLÉE NATIONALE

GIRIMBAPF

Député de la Haute-Garonne Maire de Saint Jean

N/Réf. : 04/5744/NM

Monsieur le Ministre.

Toulouse le,

RÉPUBLIQUE | LIBERTÉ -ÉGALITÉ

juin 2004

Monsieur Dominique PERBEN Garde des Sceaux
Ministre de la Justice 13 place Vendôme

75001 PARIS

FRA NÇ AISE - P R A T r : R N t t

Depuis de nombreuses années, je soutiens la démarche de l'Association « DELPHINE CENDRINE ~ co présidée par Messieurs STAWOSKI et ALZIEU.

Je me suis à de nombreuses occasions exprimé sur cette question en souhaitant que l'article L 122.1 du code pénal puisse être en effet révisé, précisant aussitôt qu'il n'était en aucun cas question de remettre en cause l'avis des médecins ou des experts psychiatres qui statuent sur l'état de santé mental de tel ou tel individu, mais simplement de traduire les assassins présumés devant une Cour d'Assise et de prononcer ... s'ils sont reconnus coupables, une condamnation comme n'importe quel futur prévenu.

Le courrier que vous avez fait parvenir aux responsables de cette association le 22 décembre 2003, a fait naître beaucoup d'espoirs, mais il semblerait que depuis quelques mois le dossier n'ait que fort peu progressé, malgré le soutien de nombreux élus, de nombreuses associations, ainsi que d'un nombre important de médecins psychiatres.

C'est pourquoi je pense qu'il est désormais urgent que Messieurs STAWOSKI et ALZIEU puissent être reçus au Ministère par vous-même ou l'un de vos proches collaborateurs, afin qu'un point précis soit réalisé sur l'avancement du projet. --- ~ -

Convaincu que la cause défendue mérite une évolution rapide, et dans l'attente de vous lire,

PenllllJlenCe parlementaire

Itl BLI Faubourg J! B(JJInefoy 31500 TOULOUSE -Titl. : 05.3t.25.02.90 Flli : 05.3t.25.02.99 www.d0/ule.bap!@wanadoojr